



## Compte-rendu du Comité Technique Local du 18 mars 2022

L'ordre du jour du CTL du 18/03/2022 portait sur l'organisation de l'accueil pour la campagne IR, la publicitaire foncière : l'Accès des Notaires au Fichier Informatique (ANF) et les Budgets de la DRFIP (exécution 2021 et prévision 2022).

### La campagne IR :

Les déclarations papiers seront distribuées entre le 6 et 25 avril, les dématérialisées à compter du 7 avril. La date limite de dépôt des déclarations papier est le 19 mai et par internet le 19 juin. Les horaires actuels des services sont maintenus pendant la campagne.

**Au secours , le « call-back » revient dans une nouvelle version apparemment non maîtrisée alors même que les services ont dénoncé le système ainsi que FO.**

Dorénavant, l'utilisateur tombera directement sur un serveur vocal qui lui indiquera que l'administration le rappellera sous 48h. Le serveur délivrera par demie journée une liste à rappeler que les collègues auront à traiter. La Direction ne s'est pas posée la question des numéros masqués et des doublons que FO a fait remarquer.

**On ne reçoit déjà plus, on ne répond plus maintenant !!!**

### L'accès des Notaires au Fichier Informatique (ANF) :

Le Rhône rejoint le dispositif « ANF en réel », ce qui a pour effet de ne plus traiter les demandes de renseignements émanant des notaires du département. La direction n'aurait pas encore réfléchi sur le redéploiement des effectifs supportant les missions des réquisitions. Par ailleurs, les notaires appellent encore les services au lieu d'appeler leur plateforme professionnelle spécifique dédiée.

### Le budget de la DRFIP :

**FO dénonce une nouvelle fois la non fourniture de véritable document comptable**, permettant notamment de voir le budget participatif noyé dans la masse.

Un comble pour une administration comptable !

Fait majeur, le budget est en baisse entre 2021 et 2022 de 9,31 %. En ajoutant l'inflation, en réalité,

**le budget de la DRFiP est en baisse de 12 % sur un an !**

FO remarque que le télétravail avait déjà un impact sur le budget : - 30 % d'électricité, - 40 % d'eau, - 56 % de fournitures, - 22 % d'impressions et de reprographies.

FO demande que les agents puissent en bénéficier financièrement en retour malgré des explications pompeuses de la Direction affirmant que le télétravail n'y était pour rien.

FO a demandé à revoir les prévisions des frais de déplacement au regard du nouvel arrêté di 14 mars. La Direction n'était pas au courant !

La fermeture de plusieurs trésoreries en 2021 (NRP) n'a engendré aucune baisse du coût des loyers. Le renoncement au service public a au contraire accouché d'une augmentation de 4,25 % de cette ligne budgétaire !